

## HONORAIRES 2024

Honoraires de vente d'immeuble d'habitation ancien :

De 0 à 100 000€ honoraires de 6000€ TTC

De 100 001€ à 140 000€ honoraires de 7000€ TTC

De 140 001€ à 240 000€ honoraires de 5% TTC

Au-delà de 240 001€ honoraires unique 3.5% HT soit 4.2% TTC

Honoraires de vente d'immeuble d'habitation neuf :

Honoraires unique de 4.167% HT soit 5% TTC avec un minimum de 5000€ TTC

Honoraire de vente de terrain particulier :

Honoraires unique 5% TTC avec un minimum de 5000€ TTC

Honoraires de vente de terrain promoteur :

Honoraires unique 10% TTC avec un minimum de 10000€ TTC

Honoraires de vente de fonds de commerce :

Honoraires 5% HT avec un minimum de 5000€ HT

Les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur.

Honoraires location TTC\*

Décret n°214-890 du 1er août 2014

A la charge du Locataire :

- Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 8,00€ TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable
- Honoraires d'état des lieux : 3,00€ TTC 1m<sup>2</sup> de la surface habitable

A la charge du Bailleur :

- Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 8,00€ TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable
- Honoraires d'état des lieux : 3,00€ TTC /m<sup>2</sup> de la surface habitable

Local commercial : 10% du loyer annuel Hors Charges

Box : 90€ à charge du Bailleur /90€ à charge du Locataire

Frais d'actes (rédaction de bail, avenant) : 300€

Loi n°89-462 du 6 juillet 1989, Art. 5 modifié :

Le montant toutes taxes comprise imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixée par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret.

Honoraires Gestion Locative TTC\*

6% TTC sur les encaissements. Comprend : encaissements des loyers et des charges, relances locataires, révisions de loyer, quittances, compte de gérance et règlements, intervention d'urgence et

gestions des menus travaux (montants inférieurs à 500€ TTC), règlement des factures et des charges, déclarations de sinistres.

Option Travaux : 3.6% TTC sur les montants des Travaux HT > à 1 000€ TTC

Option procédure : 300€ TTC Honoraires

Estimation TTC\*

- Estimation offerte

\*TVA au taux en vigueur de 20% incluses.